

Le Gouverneur

LETTRE CIRCULAIRE N° 001 /GVR/ 2019

*Portant souscription des établissements de crédit et assimilés à l'application
SWIFT SCOPE*

Dans le cadre du suivi des dispositions de la réglementation de changes en vigueur dans les Etats de la CEMAC, la Banque Centrale a entrepris la mise en œuvre de l'application SWIFT de centralisation des flux financiers émis et reçus par les banques de la sous-région, dénommé SCOPE.

L'objectif de cette application consiste à transmettre systématiquement une copie de tout message financier émis et reçu par chaque banque à travers sa plateforme SWIFT.

Afin de rendre le dispositif opérationnel, j'invite tous les établissements de crédit et assimilés à souscrire au service SCOPE de la BEAC auprès de SWIFT, nommé BFS (BEAC's FininForm for SCOPE) à partir du **11 février 2019**, à l'adresse : <https://www.swift.com/myswift/ordering/order-products-services/fininform#service-filter>.

Un message de confirmation de la souscription au service BFS doit être transmis à la Banque Centrale avant le 28 février 2019, faute de quoi toutes les demandes de transferts hors zone de l'établissement de crédit concerné seront systématiquement rejetées, sans préjudice des astreintes éventuelles.

N°:SEQ.028/2019




ABBAS MAHAMAT TOLLI